

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau syndical du Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes
Séance du 14 septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 14 septembre à 12h00, dans les locaux du Pays de Rennes, le Bureau du Syndicat mixte du SCoT régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André CROCQ, Président de l'Assemblée.

Nombre de délégués : 13

Nombre de délégués en exercice : 13

Présents : Mme Marielle Muret-Baudoin, Pascale Julbault-Chaussée et MM. André Crocq, Joseph Jan, Claude Jaouen, Grégoire Le Blond, Jean-Marc Legagneur et Stéphane Piquet.

Votants : 8

Absents excusés : MM. Guillaume Bégué, André Chouan, Daniel Cueff, Alain Fouglé et Marc Hervé.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude Jaouen est désigné secrétaire de séance.

N°291/2018	Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes
Objet	Projet de modification n°5 du PLU de La Chapelle-des-Fougeretz

*Vu la loi n° 2000.1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,
Vu la loi n° 2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.122-1 et suivants, L.123-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2002 fixant le périmètre du SCoT du Pays de Rennes,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 avril 2003 créant le Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes,
Vu l'installation du Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes le 16 avril 2003,
Vu la délibération n° 148-2007 du 18 décembre 2007 approuvant le SCoT du Pays de Rennes,
Vu la délibération n°207-2012 du 9 octobre 2012 qui prescrit la révision du SCoT,
Vu la délibération n°244-2015 du 29 mai 2015, approuvant le SCoT révisé comprenant un DAC,
Vu le courrier de Rennes Métropole reçu au Syndicat mixte du SCoT le 03/08/2018,*

EXPOSE

Le 3 août 2018, le projet modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chapelle-des-Fougeretz a été transmis pour avis au Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes. Ce dernier vise à :

- permettre la réalisation d'un nouveau quartier d'habitat d'environ 220 logements au sud de l'agglomération (ouverture à l'urbanisation du secteur 2AUD de la viennais (8,4 ha), création d'une zone OAP...),
- permettre la densification du centre-ville et l'évolution de la zone d'équipement de loisir située au nord du centre-ville (adaptations de certaines dispositions du règlement),
- mettre à jour et procéder à des adaptations mineures du règlement.

Suite à l'analyse du dossier, il apparaît qu'au regard du SCoT en vigueur, le projet de modification n°5 du PLU de la commune de la Chapelle-des-Fougeretz ne pose pas de problème de compatibilité.

Il appelle toutefois une remarque. En effet, il pourrait être intéressant de compléter l'OAP " Secteur Sud - La Viennois " afin de mieux garantir la prise en compte des enjeux énergie / climat (performances énergétiques et environnementales des constructions, biodiversité, adaptation au changement climatique...).

PROPOSITION

Le Bureau est invité, au regard de ces éléments, à donner un avis favorable en souhaitant une prise en compte de la remarque au projet de modification n°5 du PLU de la commune de la Chapelle-des-Fougeretz.

Après avoir délibéré, le syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, à l'unanimité, donne un avis favorable en souhaitant une prise en compte de la remarque au projet de modification n°5 du PLU de la commune de la Chapelle-des-Fougeretz.

Pour extrait conforme
Délibération publiée le
Transmise le
Certifiée exécutoire

Le Président,



André CROCQ